SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - S.S.T.

Formation initiale

PREVENTION DES RISQUES

PREMIERS-SECOURS

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

Durée : A partir de **12 heures**
*(2 ou 3 demi-journées) + Avec accord du médecin du travail : **2 heures** liées aux risques spécifiques à l'entreprise.*

Nombre de candidats : 4 à 10 personnes
Au-delà, ajouter 1 heure par apprenant supplémentaire, jusqu'à 14 stagiaires maximum

Programme de la formation et compétences intermédiaires

- **INTERVENIR face à un accident du travail**
- **Réaliser une PROTECTION adaptée**
  - Reconnaître les dangers persistants éventuels qui menacent la victime et son environnement.
  - Supprimer, isoler le danger, ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer.
- **ROLE de SST dans la prévention des risques de l'entreprise.**
  - Les principaux indicateurs de santé au travail dans la profession.
  - Connaitre son rôle de Sauveteur Secouriste du Travail
  - Connaitre le cadre juridique de son intervention
- **Mettre en œuvre ses compétences de PROTECTION au profit d'actions de PREVENTION**
  - Repérer les dangers en situation de travail, identifier les personnes exposées ainsi que les phénomènes déclencheurs.
  - Supprimer les dangers en situation de travail, dans la limite de son champ de compétence et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- **INFORMER les personnes chargées de prévention des situations dangereuses repérées**
- **EXAMINER la ou les victime(s) et faire ALERTER**
  - Déterminer l'état de la victime en vue de réaliser des gestes de secours adaptés
  - Faire alerter ou alerter les secours spécialisés en articulant son action si nécessaire avec celle d'un service de sécurité.
- **Réaliser les GESTES DE SECOURS adaptés à :**
  - Une victime qui saigne abondamment (L'hémorragie).
  - Une victime qui s'étouffe totalement ou partiellement.
  - Une victime qui fait un malaise.
  - Une victime qui présente une brûlure.
  - Une victime qui présente un traumatisme, une fracture.
  - Une victime qui présente une plaie.
  - Une victime qui est inconsciente.
  - Une victime qui est en arrêt cardiaque, avec utilisation du DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE.



Animateur : 1 formateur expérimenté et certifié, à jour de ses formations continues.

Pédagogie Active et participative
Evaluation : Formative (tout au long de la formation), sommative et certificative (lors des cas concrets et mises en situation).

Recyclage : Obligatoire **tous les 2 ans.**
Durée session MAC SST : 7 heures

Public visé, législation et préconisations

- Tout salarié, cadre, dirigeant, stagiaire, apprenti de l'entreprise.
- Préconisé par les caisses d'assurance maladie pour tous les employés, cadres, dirigeants, stagiaires, apprentis des structures publiques ou privées de plus de 20 salariés.
- Obligatoire pour tous les ateliers, chantiers mobiles ou fixes où sont réalisés des travaux à risque (avec un effectif de 14 personnes et plus).

Adaptation à l'entreprise



- Après consultation de la médecine du travail, des gestes de secours ou conduites à tenir spécifiques peuvent être ajoutés

- En fonction des risques de l'entreprise concernée et **sur demande de l'employeur ou des acteurs de prévention** (CHSCT, responsable sécurité…), un **module spécifique de 2 heures** pourra être ajouté. (ex : travail en hauteur pour des cordistes, risque routier face à des non-sédentaires…).

Formalités administratives

~ Certificats SST remis à chaque participant validé.
~ Enregistrement des participants sur le logiciel de gestion du dispositif SST (FORPREV) de l'INRS.
~ Feuilles d'émargement, copie des certificats et satisfaction des participants envoyés à votre service administratif dans un délai de trois jours ouvrables maximum.
~ Fiches individuelles d'évaluation et de suivi du SST
~ **Illustrés de formation remis à chaque stagiaire** en fin de formation.

